

CE QU'IL FAUT SAVOIR

DEMANDE DE LICENCE

Les licences Cadets et Seniors sont à envoyer au Comité avant le 11 juillet.

Pas de photo d'identité.

La fiche individuelle d'Etat Civil n'est plus nécessaire pour une création de licence.

Pour les créations, ne pas oublier de cocher l'assurance ou de fournir une assurance individuelle si refus de l'AIG.

Ne pas oublier le nom du groupement sportif et son numéro informatique.

Attention de mettre le bon numéro de licence à la bonne personne.

Bien se référer au tableau d'âges et de surclassements.

Pour un surclassement fait par le médecin de famille, indiquer s'il s'agit d'un surclassement département (D) ou région (R).

D'une saison à l'autre, quand on passe de joueur à non-joueur (ou inversement), il s'agit d'un renouvellement de licence et non d'une création de licence non-joueur (ou joueur).

Qualification J+1.

Ne pas oublier d'indiquer la taille pour les jeunes.

MUTATION

Période normale : du 1^{er} au 15 juin.

Pas de photo d'identité.

La demande, faite par le club recevant, doit arriver au Comité accompagnée de la preuve de dépôt de la 1^{ère} feuille blanche du dossier Mutation adressée en Recommandé au club quitté.

Un seul recommandé pour plusieurs mutations dans un même club est possible.

Pour faire avancer au plus vite les mutations «hors période», le club quitté doit renvoyer au Comité la 1^{ère} feuille de la demande de mutation avec son avis.

Ne pas oublier d'inscrire le MOTIF de la demande, quand la Mutation est hors période.

Les dossiers complets de Mutation sont étudiés tous les jeudis.

Ne pas faire jouer un muté sans être sûr que la personne soit bien qualifiée

LICENCE T

La demande doit être envoyée au Comité en RECOMMANDE, après accord et signature du Président des deux clubs, soit avec la licence de la saison en cours, soit avec la demande de licence pour la saison en cours.

Ne pas oublier d'inscrire le MOTIF de la demande.

Les dossiers complets de Licence T sont étudiés tous les jeudis.

Une Licence T ne permet pas de jouer dans une Entente.

LICENCE JOUEUR ETRANGER

Pas de photo d'identité.

Carte de séjour valable jusqu'à la fin de la saison sportive (sauf pour l'union européenne).

Fiche de demande de création de licence pour joueur étranger.

Une licence Joueur Etranger délivrée par le Comité est valable pour jouer jusqu'au niveau R2. Le n° de licence commence par un 4.

Pour jouer au-delà du niveau R2, il faut envoyer la demande de création ou de renouvellement à la Fédération à Paris (attention : dossiers étudiés uniquement le mercredi). Le n° de licence commence par un 5.

Pour les joueurs possédant une carte de séjour de 10 ans, envoyer directement la demande de création ou de renouvellement de licence à la Fédération à Paris, accompagnée de la photocopie de la carte de 10 ans. Le n° de licence commence alors par un 3 et permet de jouer à tous les niveaux.

ENTENTE

La demande d'Entente doit être envoyée en même temps que les engagements d'équipes (sous peine de refus), à savoir :

→ 20 juin pour les équipes seniors

→ 23 août pour les équipes jeunes

3 clubs maximums pour une équipe d'Entente.

Pas de licence T dans une équipe d'Entente.